Image not found or type unknown

vente d'un terrain en litige

Par **tekila65500**, le **18/05/2009** à **18:18**

possesseur d'un terrain ;le sous saing a été signé fin février 2009 avec le futur acquéreur;pour la signature de vente prévu pour mi juillet. le délai de rétractation est donc bientot passé de 3mois.aujourdhui il veut reculer la date de vente sans plus de précisions: pour une raison personnelle mais non financiere.ayant moi meme un achat de maison prévu pour mi juillet; cele me pose un réél problème car si la vente est retardé un pret relais me serai necessaire et je ne pourrai hélas pas le faire. ma question est donc la suivante: le sous saing étant signé depuis presque 3mois; existe t il un délai maximum pour le contraindre a signer pour la vente; ou l'acquereur peut t'il a sa guise reculer la date autant qu'il le souhaite?a t'il également possibilité de se rétracter et sous quelles conditions?
avec mes remerciements distingués...
mon adresse mail: tekila65500@yahoo.fr

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés